

Informations



# PERMIS AM

## VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS.

Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 0147516065

E-mail : rueil.formation routiere@gmail.com



Cachet de l'auto-école

**RUEIL FORMATION ROUTERE**  
Auto Ecole  
3 Bis bld de l'Hôpital Stell  
92500 RUEIL-MALMAISON  
TEL. : 01 47 51 60 65

### Horaires d'ouverture

Lundi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mardi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mercredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Jeudi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Vendredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Samedi	09 <sup>h</sup>	13 <sup>h</sup>

# LE PERMIS AM

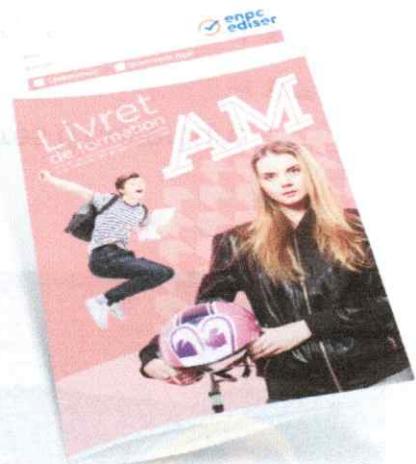
## DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

## QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.



## ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

## BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR	OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges		14 ans
Nombre de roues	2 roues	3 roues
Définition	L1e	L2e
Vitesse		≤ 45 km/h
Cylindrée ou puissance		≤ 50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW
Poids à vide	-	< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.	

# LA FORMATION de 8 heures minimum

## LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.</li> <li>Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.</li> </ul>
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.</li> </ul>
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.</li> </ul>
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation.</li> <li>En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.</li> </ul>

- a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).  
b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

<b>ATTESTATION DE SUJET DE LA FORMATION PRATIQUE EN VÉHICULE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM D'APRÈS LE CONDUIRE</b>  <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Attestation</b> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Attestation</b> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Attestation</b> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

## TARIFS AM

Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA*	Volume	Montant TTC
Gestion de l'élève				
Ouvrage permis AM				
Autre				
Hors circulation				
En circulation				
Théorie				
Autre				
Heures en supplément				

## ou FORFAIT AM

## MONTANT TOTAL EN € TTC

230

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

### Informations complémentaires :

### Dates des sessions de formation :

Prise de rdv par email  
Crueformationroute@gmail.com  
ou par téléphone 0147576065

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.

Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur L213-2 et R213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n°05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. AM3DP00-0122

# PERMIS Voiture B

## VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS.

Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 0147516065

E-mail : rueil.formation routiere@gmail.com



### Cachet de l'auto-école

**RUEIL FORMATION ROUTIERE**  
Auto Ecole  
3 Bis bld de l'Hôpital Stell  
92500 RUEIL-MALMAISON  
TEL. : 01 47 51 60 65

### Horaires d'ouverture

Lundi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mardi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mercredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Jeudi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Vendredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Samedi	09 <sup>h</sup>	13 <sup>h</sup>

## PLUSIEURS FILIÈRES possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC	CONDUITE SUPERVISÉE	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE
Formation pratique minimum	20 heures (13 h en B78)	20 heures (13 h en B78)	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rendez-vous préalable</li> <li>• Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée</li> <li>• Au moins 2 rendez-vous pédagogiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rendez-vous préalable</li> </ul>		

## La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

### L'entraînement au code est suivi :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- via Internet,
- autre (précisez) : .....

### La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

# La formation PRATIQUE

## LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

### Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

### Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

# Les ÉPREUVES DU PERMIS

## ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE : LE CODE\*

- 40 questions dont 4 en vidéo: 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

\* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

## ÉPREUVE PRATIQUE

- 32 minutes
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS     B     AAC     CS

## ÉVALUATION DE DÉPART\*

DIVERS

FORMATION

Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
Gestion de l'élève				
Livret d'apprentissage				
Ouvrage permis B				
Autre				
Théorie				
Pratique				
Simulateur				
Frais d'accompagnement aux épreuves				
Heures en supplément	52,5		2	105

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

1280

\* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

## Informations complémentaires :

Prise de rdv par email (rueiformationroute@gmail.com)  
ou par téléphone 0147516065.  
Evaluation de départ non comprise (59€)

La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Informations



## FORMATION 7H B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.

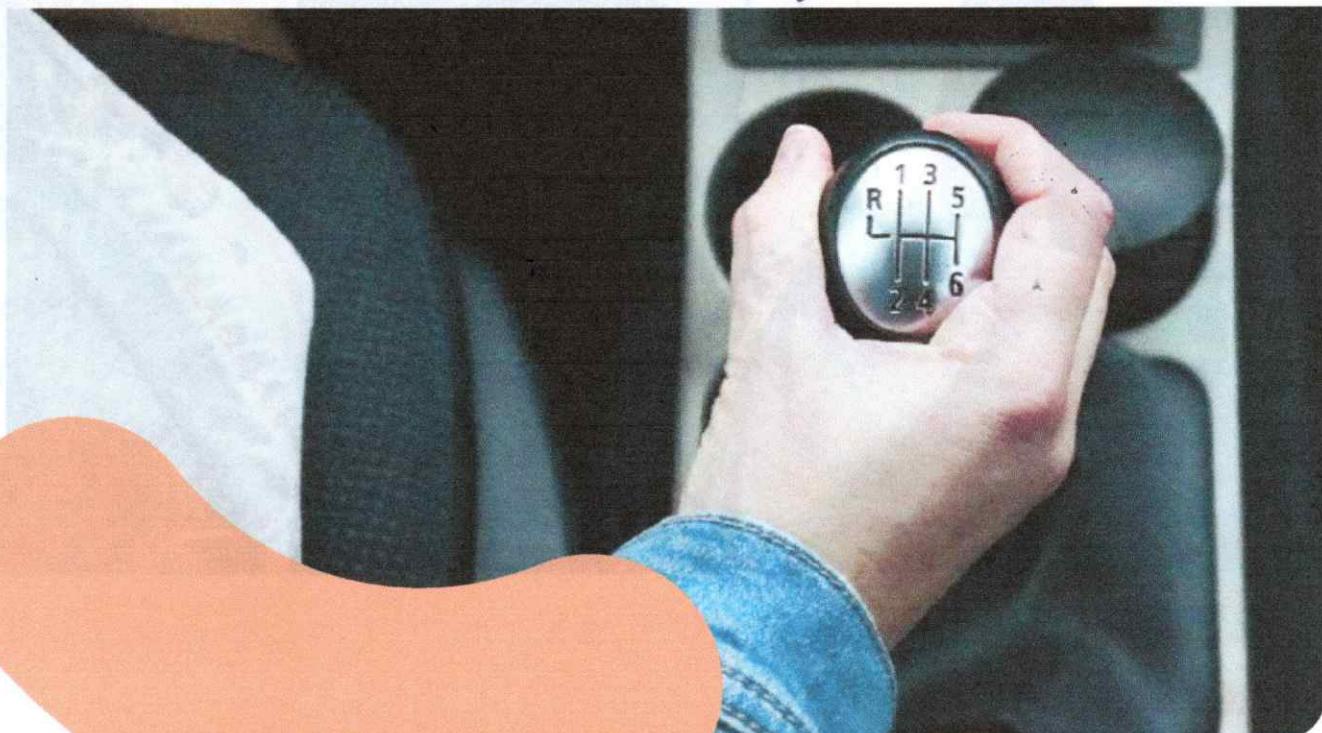
Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 01 47 51 60 65

E-mail : [rueilformationrouteure@gmail.com](mailto:rueilformationrouteure@gmail.com)



Cachet de l'auto-école

**RUEIL FORMATION ROUTIERE**

Auto Ecole  
3 Bis bld de l'Hôpital Stell  
92500 RUEIL-MALMAISON  
TEL. : 01 47 51 60 65

### Horaires d'ouverture

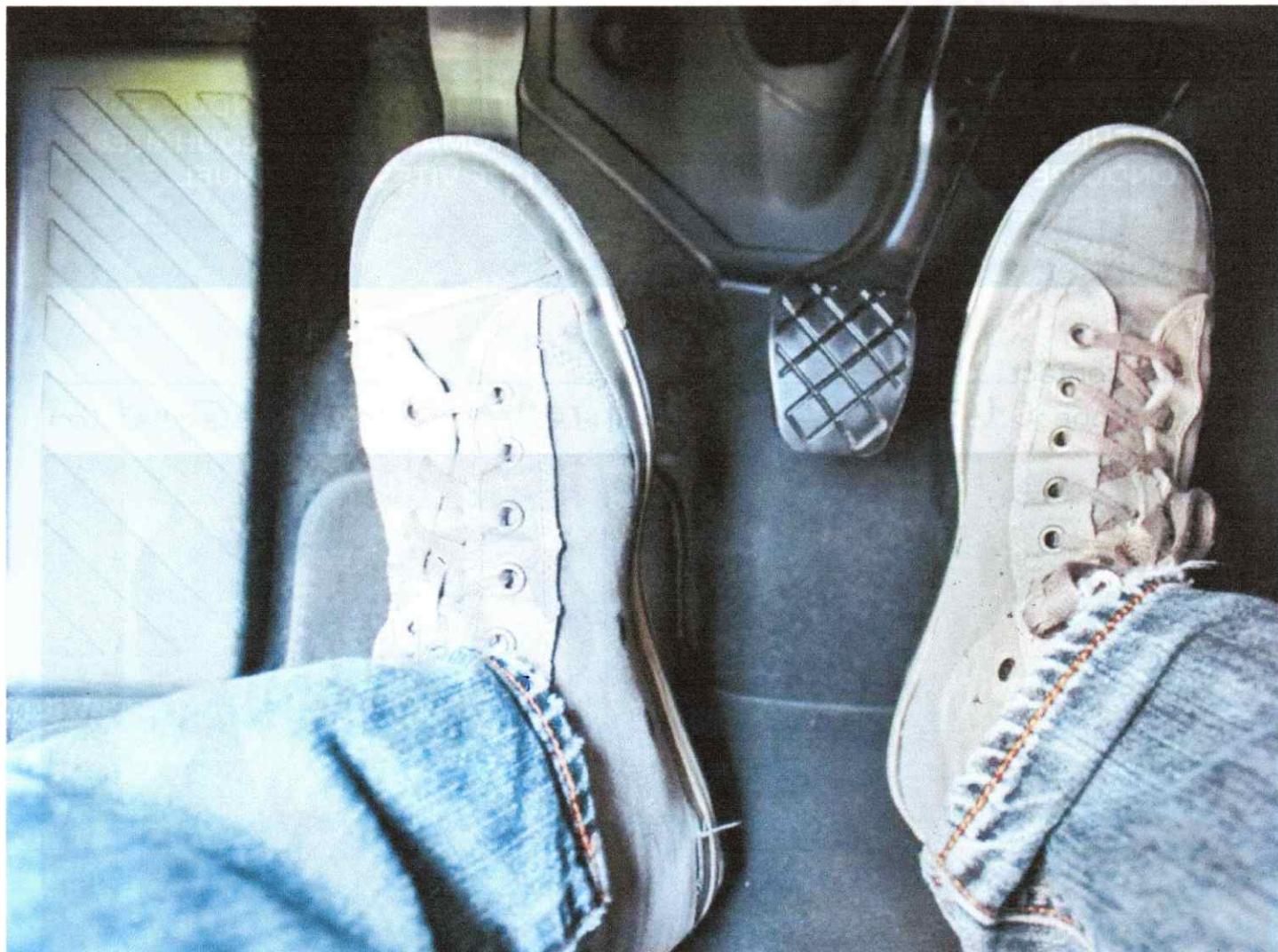
Lundi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mardi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mercredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Jeudi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Vendredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Samedi	09 <sup>h</sup>	13 <sup>h</sup>

## OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

### QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

#### VÉHICULE UTILISÉ

- Catégorie B, à changement de vitesses manuel.
- Appartenant à l'établissement.

#### ENSEIGNEMENT

- La formation est pratique et individuelle.
- Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
- Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.

# LA FORMATION de 7 heures minimum

## LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li> </ul>

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école, sous réserve d'une assiduité suffisante, d'une participation active à la formation et du respect des règles de sécurité.

Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78.



### ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE



Cette attestation est délivrée en application de l'article 4 de l'arrêté du 14 octobre 2005, modifié par l'arrêté du 15 février 2014, relatif à la formation requise pour le conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire sus à un changement de vitesses manuel, par les titulaires, ou parents, de conduite de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Naï(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : \_\_\_\_\_ NPEPH (Numéro d'Inségration Professionnel Fonctionnel) \_\_\_\_\_

A suivre jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire sus à un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :

Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire Mairie Préfecture

Exemplaire école élève

Exemplaire tout établissement

ATTACHEMENT : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de l'attestation s'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B avec une attestation de la validité de l'attestation, ainsi que du titre de conduire mentionné ci-dessus, ou de certificat d'assurance du permis de conduire ou d'autorisation de délivrance de morte ou de mort de permis de conduire. Il l'aura à ce délit de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle susdite 78 aura été levée est obligatoire.



# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.  
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS	B(78) VERS B	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
		Gestion de l'élève				
		Ouvrage				
		Autre				
		Pratique				
		Simulateur				
		Heures en supplément	52,5		2	1
FORMATION	ou FORFAIT					63
DIVERS						
				MONTANT TOTAL EN € TTC		390

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

## Informations complémentaires :

Prise de rdv par téléphone 0147516065 ou par e-mail (rueilformationroute@gmail.com)

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

# PERMIS A1 - A2

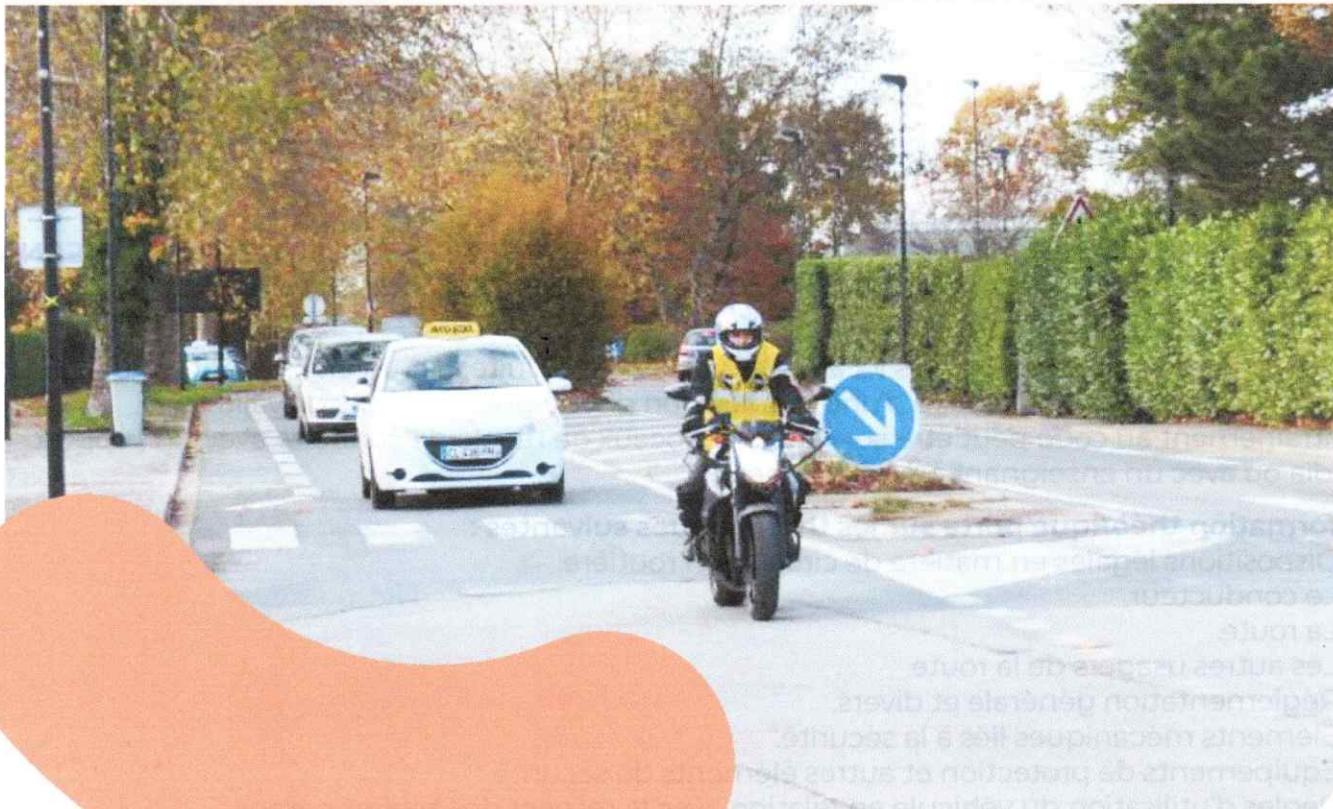
## VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES NOUVEAUX PERMIS.

Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ?  
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 0147516065

E-mail : rueilformationroutiere@gmail.com



### Cachet de l'auto-école

**RUEIL FORMATION ROUTIERE**  
Auto Ecole  
3 Bis bld de l'Hôpital Stell  
92500 RUEIL-MALMAISON  
TEL. : 01 47 51 60 65

### Horaires d'ouverture

Lundi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mardi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mercredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Jeudi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Vendredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Samedi	09 <sup>h</sup>	13 <sup>h</sup>

# LES CATÉGORIES de permis

A1	A2	A
<ul style="list-style-type: none"><li>Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none"><li>cylindrée max : 125 cm<sup>3</sup>,</li><li>puissance max : 11 kW</li><li>rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.</li></ul></li><li>Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none"><li>puissance ≤ à 35 kW</li><li>rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg.</li></ul></li></ul> <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</p>	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.
16 ANS	18 ANS	Moto avec ou sans side-car Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
20 ANS	21 ANS	

## La formation THÉORIQUE

**LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.**

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

### La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

## La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

## Les ÉPREUVES DES PERMIS A1 et A2

### ETM

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

### ÉPREUVES HORS CIRCULATION\*

#### EXERCICES À ALLURE RÉDUITE.

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

#### EXERCICES À ALLURE PLUS ÉLEVÉE.

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitemment qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitemment, puis un freinage.

### ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

\*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.  
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS     A1     A2

## ÉVALUATION DE DÉPART\*

DIVERS

FORMATION

Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
Gestion de l'élève				
Livret d'apprentissage numérique				
Ouvrage permis Moto				
Autre				
Préparation ETM				
Préparation hors circulation				
Préparation circulation				
Simulateur				
Frais d'accompagnement aux épreuves				
Heures en supplément	50	2	1	60

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

850

\* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

## Informations complémentaires :

Prise de rdv par e-mail ([cveilformationroutiere@gmail.com](mailto:cveilformationroutiere@gmail.com))  
ou par téléphone 0147516065

La formation permis A1-A2 fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route, l'arrêté du 22 décembre 2009, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. A3DP00-octobre 2025



Informations



## FORMATION 7H A2 vers A

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

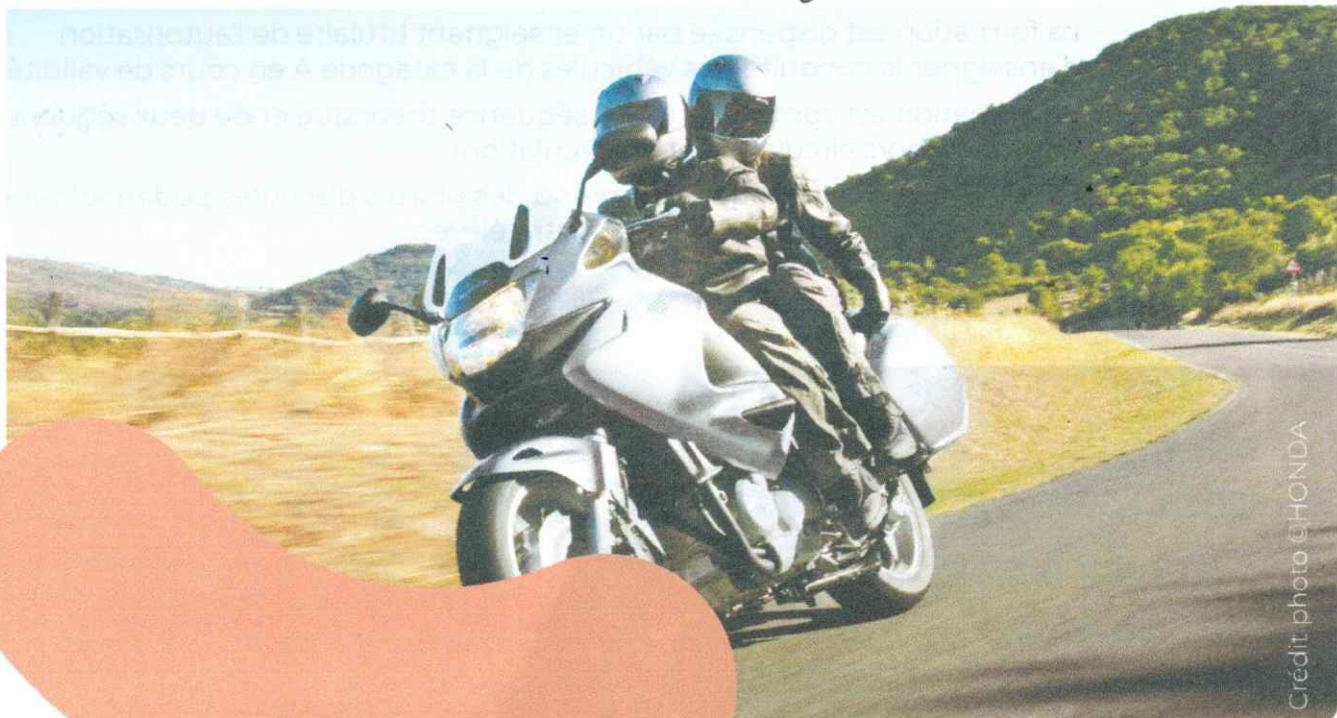
Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 01 47 51 60 65

E-mail : rueilformation routiere@gmail.com



Credit photo CHONDA

Cachet de l'auto-école

**RUEIL FORMATION ROUTIERE**

Auto Ecole  
3 Bis bld de l'Hôpital Stell  
92500 RUEIL-MALMAISON  
TEL. : 01 47 51 60 65

### Horaires d'ouverture

Lundi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mardi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Mercredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Jeudi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Vendredi	14 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>
Samedi	09 <sup>h</sup>	13 <sup>h</sup>

## OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

### QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

#### ENSEIGNEMENT

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



# LA FORMATION de 7 heures

## LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</li> <li>Conduite et produits psychoactifs.</li> </ul>
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les situations de changements de direction à droite et à gauche,</li> <li>le freinage,</li> <li>les techniques d'inclinaison.</li> </ul>
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</li> <li>Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.</li> </ul>

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



D1FRA13AA000026181231MARTIN<<9

© Imprimerie Nationale

ATTTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR  
L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE  
PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_  
N° d'agrément : \_\_\_\_\_  
N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : \_\_\_\_\_  
Atteste que : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_  
Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Date d'obtention du permis A2 : \_\_\_\_\_  
N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_  
a suivi les 7 heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.  
Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_  
Signature du bénéficiaire de la formation : \_\_\_\_\_

Obligation de signature

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et  
Signature du titulaire de l'agrément

© Enseignement Préfectoral      © Enseignement Elève      © Archivage Etablissement  
Avertissement : le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS A2 VERS A				
Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
Gestion de l'élève				
Fournitures pédagogiques				
Autre				
Théorie				
Pratique				
Autre				
Heures en supplément	50		2	1
ou FORFAIT				60
MONTANT TOTAL EN € TTC		280		

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

## Informations complémentaires :

Prise de rdv par email ou par téléphone (rue:formationroute@orange.com)  
0147516065

## Dates des sessions de formation :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L213-2 et R213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.